



Annecy, le 5 juillet 2023

Association de gestion ECA ISETA
Route de l'École d'Agriculture
74331 Poisy Cedex 10039

Objet : Interrogations sur le contrat d'association de l'ECA ?
courrier R-AR

Monsieur le Président de l'association de gestion ECA-ISETA,

Je vous écris en qualité de délégué syndical du Snep UNSA.

Suite à l'absence de réponse à mon courrier du mois d'octobre 2022, je me vois contraint de vous adresser ce courrier avec une preuve certaine de réception.

Depuis probablement deux années, nous observons une évolution des pratiques de la direction qui interrogent sur l'application du contrat d'association à l'enseignement public. Ces contrats souscrits pour l'ECA et pour l'École d'agriculture, prévoient le respect du caractère propre, c'est à dire le devoir de mesure et de réserve des personnels, et le respect des programmes et instructions ministérielles.

Les 12 et 15 novembre 2021, en dépit des consignes sanitaires liées à la pandémie liée au Covid la direction, salariée par vous, a imposé la tenue d'un "séminaire" avec mélange des personnels de votre association, de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. Personnels entassés dans un amphithéâtre, assis collés les uns aux autres, personnels assis sur les marches, personnels debout tenus par les murs.

Personnels sommés de se placer en groupe, avant que ceux ci soit dissous puis refondés dans une autre salle. Repas à la cantine sans distanciation, etc ...

Une douzaine de personnels a été infectée à la suite de ce brassage pourtant proscrit par les autorités.

C'est probablement le point de départ d'un changement notable pour les personnels de l'ECA qui ont porté l'établissement pendant une vingtaine d'années dans un contexte de déficit financier lié à des choix antérieurs. L'état des locaux et des installations pénalisant plus ou moins fortement en fonction des matières d'enseignement. Il a été un handicap pour certaines équipes.

Le problème est aussi du côté humain ou relationnel. Ce n'est pourtant pas à négliger dans un établissement scolaire où élèves, parents, professeurs, personnels travaillent.

Nos élèves ne sont pas des apprenants, une forme de réservoir dans lequel un verseau vient à déverser un contenu. Les personnels travaillent à ce qu'ils soient en condition pour apprendre. Enseigner n'est pas déverser. Il y a concours et une longue formation sur plusieurs années avant d'espérer réussir celui-ci.

L'organisation des enseignements pour la rentrée scolaire 2022 a été chamboulée sans raison apparente aux dires de nombreux collègues. Organisation pénalisante pour les élèves et les collègues comme la gestion des salles spécialisées et vestiaires. L'instance de concertation n'a pas été même informée de décisions prises.

Toujours sans concertation, nous apprenons qu'un dispositif de communication, parallèle et redondant de celui de l'Éducation nationale (PIA et webmail académique) était, de facto, imposé aux enseignants du ministère de l'Éducation nationale. Chaque année votre association rétribue un prestataire pour fournir le service 'école directe', celui-ci permet les mêmes fonctionnalités que celui imposé par la direction (Microsoft). Une fois encore, il n'y a eu aucune concertation, pourtant appelée de nos vœux.

Le dernier message reçu ce jour, d'une madame V., extérieure à l'éducation nationale, notre institution, nous enjoignant de produire par un formulaire 'forms' une réponse à une question au sujet du "pacte" alors que la direction ne souhaite pas, encore, mettre à disposition les éléments sur notre outil de communication officiel est intéressante. Est-ce du chantage, une pression supplémentaire pour nous conformer à un dispositif extérieur à notre ministère ?

L'organisation des services pour la rentrée 2023, n'a pas fait l'objet de concertation, hormis une enquête dématérialisée ayant pour objet de déterminer si les enseignants souhaitaient avoir un jour d'absence de présence sur le site de travail d'une part et s'ils souhaitaient avoir telle ou telle classe d'autre part. C'est pour le moins sommaire. Notamment du fait des différences de caractéristiques des métiers de l'enseignement. Ce point soulevé en CSE a été balayé en quelques secondes par votre représentant.

Nous apprenons dernièrement que l'organisation des services pour la rentrée 2023 et les suivantes, nous sera désormais communiquée ... pendant nos congés. Quid du droit et surtout du devoir de déconnexion ? Cette marque de considération nous touche infiniment. Bien évidemment, l'instance de concertation n'est pas informée de quoi que ce soit.

Ce point supplémentaire vient aussi interroger la notion d'autonomie des équipes pédagogiques. Equipes constituées de cadres de la fonction publique ayant validé un concours ou bénéficiant d'une mesure de résorption de la précarité. Cela interroge sur la notion de responsabilité desdits cadres, responsables des apprentissages scolaires des élèves, selon les termes du contrat signé par les directeurs et vous même.

Nous voyons bien les différences d'avec l'activité passée de l'association d'éducation populaire de l'école catholique d'apprentissage, AEP ECA. Association désormais dissoute, pas uniquement administrativement.

Les personnels de l'ECA déménagent, les personnels du site de Chavanod vont retrouver un site bien changé. Tous, nous avons des conditions de travail en évolution. Il est souhaitable que les prérogatives de chacun soient respectées car c'est la meilleure garantie d'un fonctionnement harmonieux.

Peut-être aurons nous le plaisir de vous voir présider un comité social et économique ?

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président de l'association de gestion, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Franck PECOT
Délégué syndical Snep UNSA

Copies : rectorat de Grenoble
Directeurs salariés par vos soins

Annexe : copie du courrier du 20
octobre 2022



Annecy, le 20 octobre 2022

Association ISETA- ECA
Rte de l'École d'Agriculture,
74330 Poisy

Objet : Accord d'entreprise sur les usages du numérique : mise en œuvre du droit à déconnexion et communication syndicale

Monsieur le président

J'appelle votre attention sur la communication "numérique" au sein du nouvel ensemble ISETA-ECA.

Pour les relations avec vos salariés vous avez mis en place des outils (adresse mel et intranet).

Les ministères de l'agriculture et celui de l'éducation nationale disposent des leurs. Ils mettent en place chacun un intranet ministériel et/ou académique ainsi qu'une adresse mel pour chacun de leurs agents.

Ces mêmes ministères reconnaissent l'outil 'ecole directe' comme un outil de travail. Cela assure aux agents une communication de proximité, sécurisée. Les agents sont ainsi prémunis contre les divers risques professionnels liés au métier d'enseignant, agent public de l'Etat.

A l'occasion de la fusion, il n'est pas souhaitable qu'un autre outil interne, une autre adresse mèl soient ajouté aux agents de l'Éducation nationale. Cela signifiera encore davantage de sollicitations à ajouter à celles déjà existantes. Elles sont suffisamment nombreuses.

D'autre part, la nouvelle convention collective CNEAP, mérite de voir son application à l'ISETA-ECA enrichie sur le droit à la déconnexion. Sur ce point le ministère de l'éducation nationale a des préconisations intéressantes.

Enfin, pour assurer un certain pluralisme syndicale et la possibilité de diffuser des idées et des actions, qui ne sont pas forcément celles de la direction, je vous demande d'inscrire dans l'outil intene 'Ecole Directe' un lien d'accès vers notre site : <https://eca-iseta-snep-uns.org/>.

Cette demande porte aussi pour toutes les organisations représentatives de notre nouvel ensemble scolaire.

Plus globalement, je sollicite de votre part l'ouverture d'une négociation afin de conclure un accord sur les usages du numérique comprenant le droit à la déconnexion et la communication syndicale.

Je suis certain que cette demande emportera votre adhésion.

Je vous prie d'agrèer, monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Franck PECOT
Délégué syndical